



# LE SERVICE DE TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE MED&VOUS

Des professionnels de santé disponibles par téléphone ou vidéo, en moins de 30 minutes ou sur rendez-vous, sans aucun frais à avancer.

## ■ LA TÉLÉCONSULTATION

Une consultation médicale à distance par téléphone au **01 41 85 89 93** ou par vidéo sur le portail web [Med&Vous](#).

- Un médecin généraliste accessible 24h/24 et 7J/7 en moins de 30 min ou sur rdv.
- Un dermatologue, un psychologue, une sage-femme, un sexologue, un infirmier conseil<sup>1</sup> disponibles sur rdv.

## BON À SAVOIR

- En cas d'urgence, appelez le 112 ou le 15.
- Pour le renouvellement d'un traitement chronique, la délivrance d'un certificat médical ou d'un arrêt de travail, veuillez contacter votre médecin traitant.



*Un service pour vous et vos ayants droits, dans le cadre de votre complémentaire santé accessible à vos enfants à partir de 1 an<sup>2</sup>.*

## ■ LES AVANTAGES CLÉS

- En plus du médecin généraliste, une consultation médicale à distance avec un dermatologue ou avec des para-spécialistes.
- De nombreuses fonctionnalités sur le portail web [Med&Vous](#) : prise de rdv en ligne, consultation par vidéo, téléchargement d'ordonnance...
- Un accès possible depuis la France ou l'étranger.
- Un service inclus dans votre contrat complémentaire HCR Santé, sans aucun frais à avancer.

Deux canaux  
s'offrent à vous  
pour accéder au service  
de téléconsultation  
med&vous



## LE TÉLÉPHONE

- 1** J'appelle le **01 41 85 89 93**.
- 2** Je suis informé(e) de la confidentialité de mes données personnelles et j'accepte les modalités d'usage du service.
- 3** J'explique ma situation et la raison de mon appel à un infirmier ou à un chargé d'assistance<sup>3</sup>.

## LE PORTAIL WEB

- 1** S'il s'agit de ma 1<sup>ère</sup> utilisation, je crée mon compte en appelant la téléconsultation médicale Med&Vous au **01 41 85 89 93**. Mon compte créé, j'accède au portail [Med&Vous](#) directement.
- 2** Je suis informé(e) de la confidentialité de mes données personnelles et j'accepte les modalités d'usage du service.
- 3** Après avoir choisi mon professionnel de santé, je sélectionne mon créneau et canal de rappel (téléphone ou vidéo).

## APRÈS RÉALISATION DES PREMIÈRES ÉTAPES PAR TÉLÉPHONE OU SUR LE PORTAIL WEB

- 4** Pour le médecin généraliste : je suis rappelé(e) sous 30 minutes ou à l'heure qui me convient. Pour les autres professionnels de santé : je prends rendez-vous et je suis rappelé(e) à l'heure choisie.
- 5** Je bénéficie d'une consultation à distance. Le professionnel de santé peut :
  - me prescrire une ordonnance<sup>4</sup> téléchargeable sur mon espace personnel sécurisé ;
  - m'orienter dans mon parcours de soin ;
  - transmettre, à ma demande, un compte-rendu à mon médecin traitant.
- 6** Je donne mon avis sur le service de téléconsultation médicale.

1. Infirmier conseil en nutrition, activité physique, sédentarité, gestion du stress, sommeil et addictions.

2. Pour toute fourniture du service à un mineur de plus d'un an, l'accès au service est nécessairement mis en œuvre par son représentant légal sous sa responsabilité exclusive.

3. Infirmier de 8h à 20h hors jours fériés. Chargé d'assistance en dehors des horaires des infirmiers.

4. La délivrance d'une ordonnance n'est pas systématique. Les médecins évaluent pour chaque patient la possibilité ou non de délivrer une ordonnance.